

Règlement Challenge Trails Running 04 Alpes de Haute Provence

Article 1 : Organisation

Le Challenge des Trails 04 est mis en place et coordonné par le comité 04 d'athlétisme et regroupe diverses courses à pied, trails, courses hors stade, également les cross, sur le territoire des Alpes de Haute Provence

Il concerne les organisations adhérentes au projet

Le Challenge se déroule sur l'année sportive/scolaire de début septembre à fin août.

Article 2 :

L'organisation qui sera adhérente au projet devra être à jour de ses cotisations lors de l'AG Running 2022 et doit accepter de communiquer les résultats des courses sous 48 Heures.

Article 3 :

Une seule course par organisation sera support du challenge, au choix de l'organisateur

Article 4 : Les épreuves

Les organisations adhérentes au projet, à jour de leurs cotisations, sises sur le 04 seront retenues

Article 5 : Récompenses

Les 3 premiers/premières du Classement scratch final et les 1^{er}/1^{ère} de chaque catégorie, à partir de juniors (Distance entre 10 et 25 kms), seront récompensés à l'issue de la dernière course comptabilisée.

Les catégories sont celles de la FFA

Pas de cumul de récompenses scratch et catégories

Article 6 : Classements :

Chaque course rapportera le nombre de points suivants :

1) Classement que Scratch

10 a 25 Kms Scratch	26 à 50 Kms Scratch
- 1 ^{er} /1 ^{ère} : 12pts	20 pts
- 2 ^{ème} H/F : 10pts	15 pts
- 3 ^{ème} H/F : 8pts	13 pts
- 4 ^{ème} H/F : 7pts	11pts
- 5 ^{ème} H/F : 6pts	10 pts
- 6 ^{ème} H/F : 5pts	9 pts
- 7 ^{ème} H/F : 4pts	8 pts
- 8 ^{ème} H/F : 3pts	7 pts
- 9 ^{ème} H/F : 2pts	6 pts
- 10 ^{ème} H/F : 1pt	5 pts

2) Classement par Catégories

Autres catégories : Les 3 premiers par course et catégories

10 a 25 Kms	26 à 50 Kms
- 1 ^{er} /1 ^{ère} : 10 pts	30 pts
- 2 ^{ème} H/F : 7 pts	20 pts
- 3 ^{ème} H/F : 5 pts	10 pts

Seuls les 10 meilleurs résultats de chaque coureur seront pris en compte

Article 7 :

Les récompenses au scratch

Bons d'achats :

1^{er}/ 1^{ère} : 300€

2^{ème} H/F : 200€

3^{ème} H/F : 100€

Récompenses par catégorie :

Bons d'achats :

1^{er}/1^{ère} : 100 €

Ou le suivant si le 1^{er} est récompensé au Scratch

Les récompenses seront remises à l'AG du Running , dans le local du Département 04 ou d'un Sponsor qui se déroulera fin septembre ou début octobre assurés par le comité 04 et la commission Running 04

Article 8 : Pénalités/Disqualifications :

Tout jet de déchet remarqué et avéré sur une des épreuves du Challenge entraînerait un retrait de 10 points (en plus des sanctions de la course), un 2^{ème} jet de déchet entraînera une disqualification du Challenge.

Tout comportement inapproprié (violence, incivilité, triche) entraînera une disqualification du Challenge.

Article 9 : Communication:

Le comité 04, Le running 04, les organisateurs communiqueront par tous leurs moyens sur ce challenge et les épreuves concernées

Les parrains et sponsors seront communiqués

Le challenge sera expliqué et devra être approuvé à l'AG du Running du 07 octobre 2022

Le Challenge a été approuvé à l'AG du Running du 07.10.2022

Fait à DIGNE LES BAINS le 26.09.2022

Le Président de la Commission Running
Gilles MAZET

Le président du comité Athlé 04
Gérard STIRER